

A la Une

Régions françaises

PAC et crise : les régions se mobilisent à Bruxelles

Une délégation de Présidents de Régions de France était le 7 avril à Bruxelles afin de discuter avec les commissaires européens de sujets d'actualité, comme la politique agricole, l'accélération de la réalisation du Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T) et les moyens qu'ils préconisent pour lutter plus efficacement contre les conséquences de la crise économique.

A lire p. 4

Sommaire

Agriculture	p. 2	Energie	p. 9
Concurrence	p. 2	Environnement	p. 10
Cohésion	p. 4	Institutions	p. 10
Commerce	p. 4	Relations extérieures	p. 11
Développement	p. 5	Société de l'information	p. 12
Economie	p. 6	Transports	p. 13
Elargissement	p. 7		
Emploi, Affaires sociales	p. 8		
Agenda des institutions	p. 14		
Consultations publiques	p. 14		



Développement rural

Délicate concentration sur les zones défavorisées

La Commission européenne devrait présenter, le 21 avril, une communication sur la modification du régime d'aide aux zones les moins favorisées. Ce document montre la difficulté de l'exercice qui consiste à concentrer une partie des soutiens de la politique de développement rural sur les zones « affectées par des handicaps naturels importants, notamment une faible productivité du sol ou de mauvaises conditions climatiques, et où le maintien de l'activité agricole extensive est importante pour la gestion des terres », comme le définit un règlement européen de 2005.

Définir les zones de montagnes ou les zones à handicaps spécifiques clairement identifiés ne posent pas de problème. Mais les Etats membres et la Commission européenne ne parviennent pas à s'entendre sur la délimitation des « zones intermédiaires ». La Commission suggère dans sa communication l'instauration d'un « critère biophysique » pour en dessiner les contours. Une approche qu'elle considère « prometteuse » et pour laquelle elle demande le concours des Etats membres durant les six prochains mois.

En vigueur depuis 1975, le régime d'aide aux agriculteurs des zones moins favorisées permet de soutenir la poursuite de l'activité agricole et ainsi de maintenir le monde rural dans les zones de montagne, dans les zones moins favorisées autres que la montagne (dites « intermédiaires ») et sur les surfaces affectées par des handicaps spécifiques. La logique des interventions du régime des zones moins favorisées a été revue en 2005, en vue de les concentrer sur la gestion des

terres. La suppression des objectifs socio-économiques pour l'octroi des paiements s'expliquait par l'existence de mesures plus ciblées pour soutenir le revenu des agriculteurs et la compétitivité.

Ainsi le règlement de 2005 prévoit-il une nouvelle définition des zones à handicaps naturels autres que celles de montagne et à handicaps spécifiques, à savoir des zones « affectées par des handicaps naturels importants, notamment une faible productivité du sol ou de mauvaises conditions climatiques, et où le maintien de l'activité agricole extensive est importante pour la gestion des terres ».

Les Etats membres ne sont toutefois pas parvenus, en 2005, à trouver un accord sur un système, à l'échelle communautaire, de classement de ces zones, en ligne avec la nouvelle définition et les nouveaux objectifs. Il a donc été décidé de maintenir le régime tel quel pour une période limitée et demandé à la Commission européenne d'entreprendre une révision de ce système en vue de soumettre une proposition de modifications à mettre en œuvre à partir de 2010.

La Commission demande donc aux Etats membres de « procéder à des simulations et de transmettre dans les six mois à ses services les cartes qui résultent » de la nouvelle approche proposée. Les simulations à entreprendre devront inclure « des éléments permettant de s'assurer que les zones où les handicaps naturels ont été compensés ne soient pas éligibles au statut de zone moins favorisée ».

Concurrence

Audiovisuel

Nouveau projet d'encadrement des aides à la télévision publique

La Commission européenne a l'intention de mettre à jour l'encadrement des aides d'Etat pour les services publics de radiodiffusion. Elle a ouvert le 8 avril une nouvelle consultation publique sur la question. Etats membres et parties intéressées sont invités à commenter, d'ici le 8 mai, le projet de communication.

L'enjeu de cet exercice : adapter les règles européennes en vigueur actuellement, qui datent de 2001, pour tenir compte des changements technologiques du secteur. Les télévisions commerciales réclament cette mise à jour : l'apparition de la télévision numérique et des plateformes Internet sont des nouveaux « territoires » de diffusion que les télévisions publiques envahissent en

bénéficiant d'aides nationales, au détriment de la concurrence, dénonçait Ross Biggam, directeur de l'Association européenne des télévisions commerciales (ACT) le 24 février dernier.

Un point de vue que ne partagent pas les télévisions publiques : le président de l'Union européenne de radio-télévision (UER), Jean-Paul Phillipot, préconise, lui, le statu quo en matière d'encadrement des aides d'État aux télévisions publiques. « Un modèle de costume unique ne peut habiller toute la diversité des services publics européens », qui offrent des « programmes de qualité et le plus souvent de production propre », a-t-il fait valoir le 6 mars dernier. En outre, « le support ne définit pas le contenu », estime le patron de l'UER qui prône donc le principe de « neutralité technologique ». Quoi qu'il en soit, la Commission européenne semble déterminée à aller de l'avant.

« Les organismes publics de radiodiffusion pourront utiliser des aides d'État pour distribuer toutes sortes de services audiovisuels sur toutes les plateformes

possibles, pour autant que les exigences de fond du protocole d'Amsterdam soient respectées, indique le projet de communication de la Commission. En d'autres termes, les nouveaux services de médias audiovisuels devront remplir les conditions énoncées dans ce protocole : satisfaire aux besoins sociaux, démocratiques et culturels de la société, tout en tenant dûment compte de leurs effets potentiels sur les conditions des échanges et de la concurrence. Il incombera aux Etats membres d'examiner cela « au moyen d'une procédure d'évaluation préalable, de même qu'ils devront déterminer ce qu'il y a lieu d'entendre par « service nouveau important ». À titre d'exemple, la diffusion simultanée d'un contenu déjà disponible sur une plateforme de diffusion (télévision ou radio) sur de nouvelles plateformes (Internet, appareils mobiles) ne pourra pas être considérée comme un service « nouveau », précise la Commission. Elle insiste également sur l'importance d'une « définition claire et précise des obligations imposées à l'organisme public de radiodiffusion ».

Aides d'Etat et crise économique

Plus de 50 décisions avalisées par l'UE depuis septembre 2008

Trois mille milliards d'euros : c'est le volume maximal total des aides publiques au secteur financier européen approuvé jusqu'à présent par la Commission européenne. Ce montant est mis en évidence dans l'édition spéciale du tableau de bord des aides d'État, publiée le 8 avril.

Le document recense les mesures que les États membres ont adoptées et qui ont été examinées et coordonnées par la Commission durant la crise financière et économique actuelle. Le volume des aides d'État proprement dit sera néanmoins sensiblement inférieur. En effet, ce chiffre inclut le montant maximal total des systèmes de garantie, soit 2300 milliards d'euros, qui ne fait intervenir les autorités publiques que si la banque ou l'assureur concerné fait défaut. Dès lors, les dépenses budgétaires réelles ne se matérialisent vraiment que lorsqu'une garantie d'État est activée dans les faits.

En plus de cette portion (qui représente selon le tableau la majorité des interventions), 300

milliards d'euros doivent au maximum être attribués à des plans de recapitalisation et 400 milliards à des mesures ad hoc de sauvetage et de restructuration en faveur de certaines banques et certains établissements financiers.

« Les six mois qui se sont écoulés ont démontré combien il est essentiel de contrôler les aides d'État pour relever, de manière coordonnée, les défis que pose la crise économique dans toute l'Europe », a déclaré la commissaire à la Concurrence, Neelie Kroes, suite à la publication de ce nouveau tableau de bord.

Une série de communications ont ainsi été adoptées par la Commission européenne, en collaboration avec les États membres, afin d'établir un cadre clair fixant les conditions dans lesquelles toute initiative doit être prise. Elles concernent : le secteur bancaire (13 octobre 2008), la recapitalisation (5 décembre 2008) et les actifs dépréciés (25 février 2009).

Cohésion

Régions françaises

PAC et crise : les régions se mobilisent à Bruxelles

Une délégation de Présidents de Régions de France était le 7 avril à Bruxelles afin de discuter avec les commissaires européens de sujets d'actualité, comme la politique agricole, l'accélération de la réalisation du Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T) et les moyens qu'ils préconisent pour lutter plus efficacement contre les conséquences de la crise économique. Ils ont rencontré entre autres le Président de la Commission José Manuel Barroso, Mariann Fischer Boel (agriculture), Günter Verheugen (industrie), Antonio Tajani (transport), Danuta Hübner (régional) et Jacques Barrot (justice).

Dans le contexte de crise actuelle, les présidents ont appelé les responsables européens à proposer un budget plus ambitieux pour la période 2014-2020, afin de maintenir notamment un politique de cohésion pour l'ensemble des régions européennes.

A l'issue de la rencontre avec José Manuel Barroso, le Président de l'Association des Régions de France (ARF) a laissé entendre que cette rencontre devrait déboucher sur la création d'un groupe de travail sur le Fonds social européen, alors que devant le manque de crédit du FEDER, les régions se sont

proposées pour assumer l'entière responsabilité de ce fonds.

La délégation a aussi demandé d'encadrer de manière plus flexible les aides d'Etat et de mettre en place une politique industrielle commune face aux tentations protectionnistes. L'idée d'un emprunt communautaire pour le financement des gros chantiers a aussi été évoquée par les régions.

La réforme de la politique agricole commune (PAC) a été au centre de la rencontre avec Mme Fischer Boel. Les Présidents de région ont notamment réaffirmé leur préférence, en ce qui concerne l'attribution des aides du premier pilier de la PAC, pour le modèle régional. Dans son règlement de mai 2008, la Commission permet en effet aux Etats membres de choisir jusqu'en août 2009 entre deux façons de gérer les aides de cette politique, soit en conservant les modèles des références historiques, soit en optant pour un modèle régional. Le modèle historique, ayant reçu la préférence du gouvernement français, a été fustigé par les représentants des régions. Dans un communiqué publié le 7 avril, l'ARF juge ce modèle « très inégalitaire, car il favorise la filière des grandes cultures au détriment des autres filières ».

Commerce

UE/OMC

L'UE invitée à libéraliser davantage ses services et l'agriculture

Dans son rapport sur la politique commerciale de l'UE, publié tous les deux ans, l'Organisation mondiale du commerce invite les Vingt-sept « à une plus grande libéralisation des services tant à l'intérieur de l'UE que vis-à-vis des pays tiers ».

Si l'UE s'est engagée dans la libéralisation des télécommunications, de la poste ou des services financiers, des services comme « le tourisme, la distribution, la construction, l'ingénierie, les agences pour l'emploi ne font pas encore l'objet d'une politique globale dans le contexte du marché intérieur », relève l'OMC.

Autre secteur ciblé par l'OMC, l'agriculture. Si l'organisation basée à Genève reconnaît les

bénéfices des réformes de la PAC, elle juge que le régime commercial appliqué aux produits agricoles pourrait être davantage libéralisé par « la simplification de la structure tarifaire et la réduction des droits de douane élevés et des incitations (à la production et l'exportation) visant ces produits ». Le rapport critique aussi certaines restrictions aux importations de nature technique ou phytosanitaire.

Etant le premier exportateur et le deuxième importateur mondial de marchandises, l'UE devrait « continuer à donner au commerce un rôle primordial pour freiner le ralentissement économique actuel », conclut l'OMC qui reconnaît que l'UE est un acteur tourné vers le multilatéralisme et déterminé à conclure

les négociations sur le cycle de Doha. Dans un communiqué, la commissaire au Commerce Catherine Ashton s'est félicité des

conclusions de ce rapport, long de plus de 200 pages, et assure que l'Union « restera ferme contre le protectionnisme ».

Développement

Développement

L'UE va aider les pays en développement mais sans argent frais

Pour aider les pays en développement (PVD) à surmonter la crise, la Commission européenne a présenté le 8 avril une série de mesures, essentiellement des anticipations de paiement, mais qui ne seront qu'un pis-aller si les Etats membres ne tiennent pas leurs engagements d'accroître l'aide publique au développement (APD) d'ici 2010.

Du fait de l'assèchement du crédit, de la chute des recettes d'exportation et des entrées de capitaux, la crise pourrait précipiter 90 millions de personnes de plus dans la pauvreté dans les PVD en 2009 selon la Banque mondiale. « Je crains que les gains réalisés (ces dernières années) ne soient gravement compromis », a constaté devant la presse le commissaire au Développement Louis Michel.

Face à la crise, la Commission appelle en premier lieu les 27 à tenir leurs engagements. « La récession ne doit pas être utilisée comme prétexte pour revenir sur nos promesses », a répété son président José Manuel Barroso pour qui l'aide au développement est aussi « un effort de relance de l'économie mondiale ». Certes, en 2008, l'aide au développement de l'UE, premier donateur mondial, a augmenté à près de 49 milliards d'euros, soit 0,40 % du RNB européen. Mais « les perspectives pour les années à venir semblent plutôt préoccupantes. Beaucoup d'États membres restent bien en deçà des objectifs nationaux pour 2010. Il manque encore 20 milliards pour atteindre l'objectif collectif de 0,56 % en 2010 », note la Commission dans sa communication. L'Allemagne et la France « ne sont pas sur le chemin » pour atteindre leurs objectifs en 2010 et l'Italie semble même avoir « abandonné ses engagements » en prévoyant au contraire une réduction de son d'aide d'un milliard d'euros.

Pour agir tout de suite, la Commission va d'une part anticiper ses paiements d'aide, pour un montant total de 4,3 milliards d'euros sur 2009, soit 21 % du Fonds européen de développement 2008-2013 à destination des pays ACP. Cette somme

comprend 3 milliards d'euros au titre de l'aide budgétaire, et 800 millions d'euros (sur un milliard) de la facilité alimentaire adoptée en décembre 2008 pour aider les agriculteurs des pays pauvres. Les 500 millions restant vont financer un mécanisme d'amortissement social dans les pays les plus vulnérables.

D'autre part, pour soutenir l'activité économique, elle va doubler sa contribution au Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique en y ajoutant 200 millions d'euros de plus en 2009 et 2010. Cet argent doit permettre par effet de levier la mise en œuvre de 2,5 milliards d'euros de prêts à taux réduits pour développer ces infrastructures (transport, eau, énergie, télécommunications).

Pour pallier les réticences à prélever de nouveaux fonds sur des budgets nationaux affectés par la crise, la Commission suggère aussi la mise en place de mécanismes alternatifs de financement, en s'inspirant de la taxe sur les billets d'avion en place dans certains pays. La Commission prône aussi une meilleure coordination du travail entre pays membres, estimant que la multiplication de petits programmes et le manque d'efficacité coûte de 5 à 7 milliards d'euros par an. « Il y a des frais de duplication ahurissants », a répété Louis Michel, en dépit de l'adoption en 2007 d'un « code de conduite » sur la division du travail censé remédier à cette inefficacité.

Bref, comme l'a déploré la confédération européenne d'ONG Concord, « les annonces de la Commission révèlent qu'il n'y pas d'argent frais disponible pour les pays en développement ». Pour ActionAid, « la Commission manifeste de bonnes intentions mais ce qu'elle offre concrètement est un paquet vide ».

« Nous ne sommes pas venus vous annoncer des moyens additionnels faramineux. Bien entendu nos ambitions sont limitées », a reconnu Louis Michel. « Mais j'attends encore que les autres grands donateurs fassent le même effort que l'UE ».

La communication de la Commission et les documents l'accompagnant sont consultables

sur <http://ec.europa.eu/development>.

UE/Afrique

L'UE participe au projet de Corridor Nord-Sud en Afrique

La Commission a engagé, le 6 avril 2009, la somme de 115 millions d'euros pour un vaste projet : améliorer l'infrastructure et abolir les barrières réglementaires au commerce en Afrique australe et orientale.

Le projet de Corridor Nord-Sud a pour partenaires trois communautés économiques régionales d'importance : le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la

Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). La commissaire européenne au Commerce Catherine Ashton a représenté la Commission européenne à la conférence de Lusaka sur le Corridor Nord-Sud. Les autres partenaires au projet sont la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement, et le gouvernement britannique.

Aide humanitaire

Financement UE pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge

La Commission européenne a signé un accord accordant une contribution de 2 millions d'euros avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour soutenir le Fonds d'urgence de la Fédération pour les secours lors de catastrophes (FUSC).

Le FUSC, créé en 1985, intervient essentiellement lors de catastrophes « de moindre importance » qui ne donnent pas lieu à un appel d'urgence international officiel. Le montant est accordé par la Commission au titre des mécanismes UE d'aide humanitaire.

Economie

Automobile

Rallonge de 866 millions d'euros de la BEI pour la voiture propre

Le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a approuvé, le 7 avril, l'octroi de prêts aux constructeurs automobiles européens d'une valeur totale de 866 millions d'euros pour la conception et la production de voitures à moindres émissions de CO2.

Cette somme s'ajoute aux 3,6 milliards d'euros approuvés depuis décembre 2008 pour le secteur. D'autres prêts seront soumis au conseil d'administration en mai et juin pour toucher les producteurs en aval dont les équipementiers, ce qui porterait l'aide totale à l'automobile à plus de 7 milliards depuis décembre dernier, lorsque la BEI a autorisé un paquet pour aider l'Europe à faire face à la crise économique.

Les nouveaux prêts incluent 400 millions d'euros pour les opérations de Nissan en Europe destinées à produire des véhicules économes en carburant au Royaume-Uni et

en Espagne, et 366 millions d'euros à Jaguar Land Rover pour réduire les émissions des véhicules. Un prêt est approuvé pour une usine Volkswagen en Inde, qui produira de petites voitures répondant à des normes d'émissions plus strictes, en vue de leur introduction dans les grandes villes d'Inde en 2010. La BEI a signé des prêts avec BMW, Renault et Volvo Trucks depuis leur aval par le conseil d'administration, le 12 mars.

63% des prêts sont octroyés via la facilité en faveur de transports propres (ECTF). En réponse au Plan de relance de l'économie européenne, cette facilité vise une réduction réelle des émissions de CO2 par la recherche, le développement et l'innovation, et la production de véhicules propres. En vertu du plan de relance de l'économie, la BEI va augmenter l'ensemble de ses prêts de 15 milliards d'euros par an, tant pour 2009 que pour 2010, par rapport aux années antérieures.

Elargissement

UE/Etats-Unis/Turquie

La position d'Obama sur la Turquie dérange certains Etats membres

En affirmant clairement son soutien à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, le président américain Barack Obama a irrité certains Etats membres. « Les Etats-Unis et l'Europe doivent rapprocher les musulmans comme des amis, des voisins et des partenaires en luttant contre l'injustice, l'intolérance et la violence, en forgeant une relation basée sur le respect et les intérêts mutuels », a déclaré M. Obama au Sommet UE-Etats-Unis, le 6 avril à Prague. « Faire progresser l'adhésion de la Turquie à l'UE serait un signal important de votre engagement en ce sens et garantirait que nous continuons à ancrer la Turquie à l'Europe », a-t-il ajouté.

Cette déclaration de M. Obama a été immédiatement qualifiée d'inappropriée par le président français Nicolas Sarkozy, ferme opposant à l'adhésion complète de la Turquie à l'UE. « Je travaille main dans la main avec le président Obama, mais s'agissant de l'Union européenne, c'est aux pays membres de l'Union européenne de décider. J'ai toujours été opposé à cette entrée et je le reste », a déclaré M. Sarkozy dans une interview accordée à la chaîne de télévision TF1, depuis Prague.

Quant à la chancelière allemande Angela Merkel, elle a souligné que la question de l'adhésion de la Turquie restait une question ouverte. « Je pense qu'un lien étroit avec le monde musulman et en particulier avec la Turquie est intéressant pour nous tous. Que ce soit en tant que partenaire privilégié ou état membre à part entière, la question est encore en discussion », a déclaré Mme Merkel.

Au terme d'une politique instaurée par son prédécesseur, Angela Merkel a officiellement accepté les négociations d'adhésion. Mais, à l'instar d'autres membres du parti démocrate chrétien allemand (CDU), elle est favorable au statut privilégié plutôt qu'à l'adhésion en tant qu'Etat membre.

Ces déclarations ont également pour contexte l'irritation engendrée par le veto turc à la nomination du Premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, au poste de Secrétaire général de l'OTAN, lors du Sommet de l'Alliance, le 4 avril à Strasbourg et Kehl. Pendant plus de trente heures, la

Turquie a maintenu son opposition à la candidature de M. Rasmussen au motif qu'il a refusé de présenter des excuses pour les caricatures controversées du prophète Mahomet publiées dans la presse danoise en 2005. L'argument utilisé par Ankara contre la nomination de M. Rasmussen a irrité d'autres membres de l'Alliance. Il a aussi amené le commissaire à l'Elargissement à avertir la Turquie qu'un tel argument pour motiver le veto jette un doute certain sur l'engagement turc envers la liberté d'expression, l'une des exigences les plus importantes à respecter par Ankara dans le cadre du processus d'adhésion.

L'approbation de la Turquie a finalement pu être arrachée grâce à des concessions de la part des membres de l'OTAN renforçant la position d'Ankara au sein de l'Alliance, ainsi que des promesses concernant l'adhésion à l'UE.

Selon des sources diplomatiques, outre le fait de se voir assurer qu'un Turc sera Secrétaire général adjoint, un siège actuellement occupé par un Italien, Ankara a reçu l'engagement que deux des huit chapitres gelés à cause de la « question chypriote » seront débloqués par l'UE. Cet engagement a généré la controverse car bien que 21 des 28 membres de l'OTAN sont aussi des Etats membres de l'UE, les deux institutions restent formellement indépendantes. Interrogée, la Commission européenne qui, avec le Conseil, mène les négociations d'adhésion avec la Turquie, a refusé d'infirmer ou de confirmer les déclarations relatives aux dispositions prises lors du sommet de l'OTAN en ce qui concerne l'adhésion à l'UE.

Depuis l'ouverture des négociations d'adhésion en octobre 2005, la Turquie a ouvert dix chapitres et en a clôturé provisoirement un sur les 33 à négocier. Parallèlement, durant la même période, la Croatie a ouvert 22 chapitres et en a clôturé provisoirement sept. L'évolution des négociations avec la Turquie est bloquée, entre autres, par le gel de huit chapitres en décembre 2006 par l'UE à cause de la non-application du protocole d'Ankara. De plus, cinq autres domaines de négociation ont été officieusement bloqués par la France et Chypre.

Reprenant des forces sur la scène internationale via un engagement actif au Moyen-Orient et au Caucase, la Turquie a largement critiqué l'approche européenne de ses négociations d'adhésion. Elle accuse l'UE d'utiliser des questions strictement politiques, sans lien avec des négociations techniques, pour ralentir le processus.

Contrairement à la France et l'Allemagne, l'Italie a apprécié les déclarations de M. Obama sur l'adhésion de la Turquie. Silvio Berlusconi, Premier ministre italien, qui, avec le président américain, s'est impliqué activement dans la conclusion d'un accord avec la Turquie au sujet de la nomination de M. Rasmussen, a déclaré à la presse qu'il était confiant dans le fait que les obstacles à l'évolution des négociations avec Ankara pouvaient être surmontés. De même, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a salué les déclarations de M. Obama : « nous avons entamé un processus de négociation avec la Turquie en vue d'une adhésion à l'UE et c'était une décision unanime de l'UE, des 27 Etats

membres », a rappelé M. Barroso en faisant référence au fait que les négociations visent une adhésion plutôt que toute autre type de relation. M. Barroso d'ajoute : « Nous devons bien entendu poursuivre les négociations et les mener à leur terme, nous devons voir si la Turquie est prête à rejoindre l'UE et si l'Union est prête à intégrer la Turquie ».

Au terme de négociations longues et difficiles, le Premier ministre danois Anders Fogh Rasmussen (56) a été nommé nouveau Secrétaire général de l'OTAN, lors du Sommet du 4 avril à Strasbourg et Kehl. Il succédera à Jaap de Hoop Scheffer le 31 juillet. M. Rasmussen a appelé, le 6 avril à Istanbul (Turquie), à l'équilibre entre la libre expression et le respect des sentiments religieux. Il faisait ainsi référence aux objections exprimées par la Turquie à sa candidature au motif qu'il avait refusé de présenter des excuses pour les caricatures du prophète Mahomet qui ont été publiées dans la presse danoise en 2005.

Emploi, Affaires sociales

Marché du travail

La crise assombrit les perspectives de l'emploi

Bien que les entreprises continuent à réduire l'emploi en Europe, les pertes d'emploi annoncées en mars ont été moins importantes que celles des mois précédents. Néanmoins, au vu du faible niveau de la confiance des chefs d'entreprises et des consommateurs, une détérioration de la situation du marché du travail est à prévoir pour les mois à venir. C'est ce que conclut le dernier rapport trimestriel de la Commission européenne, publié le 7 avril, sur l'évolution du marché du travail.

La forte contraction de l'activité économique de l'UE au cours du quatrième trimestre 2008 (le PIB a diminué de 1,5 %), après les baisses des deux trimestres précédents, a provoqué une croissance négative de l'emploi au cours des deux derniers trimestres de 2008. L'emploi s'est contracté dans la plupart des grands Etats membres, sauf en Allemagne et en Pologne. Sur un an, l'emploi a stagné à 225 millions.

Le taux d'emploi moyen de l'UE a continué d'augmenter d'une année à l'autre, mais à un rythme plus lent, pour atteindre

66,4 % au troisième trimestre de 2008, contre 66 % un an plus tôt.

Le taux de chômage a peu à peu augmenté depuis le printemps dernier pour atteindre 7,9 % en février 2009. Ceci est principalement dû à une forte hausse du taux en Espagne en 2008 et à des augmentations plus modérées en France, Italie et Royaume-Uni et, plus récemment, en Allemagne et Pologne. Le taux de chômage pour les jeunes a augmenté plus fortement que le taux global, passant à 17,5 % en février.

La demande de nouveaux travailleurs a diminué dans la plupart des Etats membres, le taux d'emplois vacants dans l'UE tombant à 1,7 % (contre 2,2 % au premier semestre de 2008). Du fait d'une faible activité économique, il y a eu une réduction marquée de la croissance de l'emploi à durée déterminée, et, au troisième trimestre 2008, l'emploi temporaire s'est même réduit par rapport aux niveaux du même trimestre de 2007.

En comparaison annuelle, la hausse des coûts horaires du travail s'est accélérée à 4,6 % au quatrième trimestre de 2008 en termes nominaux, en raison d'une croissance

de 4,7 % de la part salariale, reflétant la forte augmentation des salaires dans la plupart des nouveaux États membres conjuguée à une nette reprise de la croissance des salaires en Allemagne et au Royaume-Uni.

La confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs a continué de diminuer, atteignant des niveaux bien inférieurs aux moyennes à long terme, mais à un rythme beaucoup plus lent au cours des derniers

mois. La récente détérioration de l'indicateur du climat économique global a été particulièrement forte au Royaume-Uni et en Pologne, en mars, mais elle s'est stabilisée dans tous les grands États membres, sauf en Italie. Le pessimisme concernant les perspectives d'emploi dans l'industrie s'est accentué mais il s'est stabilisé ou a légèrement diminué dans plusieurs autres secteurs, tandis que les perspectives de chômage restent plutôt négatives.

Energie

Efficacité énergétique

Normes renforcées pour les équipements d'alimentation électrique

De nouvelles normes d'efficacité énergétique plus strictes applicables aux équipements d'alimentation électrique externe entreront en vigueur en deux phases (2010 et 2011) dans l'Union européenne.

Elles correspondent à des critères d'efficacité énergétique reconnus au niveau international et qui sont intégrés dans des modèles plus efficaces sur le plan énergétique que ceux actuellement mis sur le marché. Le nouveau règlement adopté par la Commission européenne le 6 avril concerne ainsi directement les équipements d'alimentation électrique de la plupart des appareils domestiques tels que téléphones sans fil, téléphones et ordinateurs portables, modems et autres appareils électroménagers.

Les nouvelles normes visent à réduire les pertes d'électricité de ces équipements (transformateurs et autres chargeurs) qui

dégagent de la chaleur lors de leur connexion pour ramener le courant capté sur le réseau principal à un voltage inférieur. Elles portent aussi bien sur l'efficacité énergétique « active » (quand l'appareil est connecté et en fonction) que sur la consommation « à vide » (fourniture de courant alors que l'appareil proprement dit n'est pas connecté). Ces normes devraient permettre de réduire de 9TWh par an, soit de 30 %, la consommation d'énergie dans l'UE – soit environ la consommation annuelle de la Lituanie - et devrait réduire le plus de 3,2 millions de tonnes/an les émissions de CO₂.

Le nouveau règlement fait suite aux règlements sur l'efficacité énergétique relatifs aux circulateurs et aux téléviseurs, réfrigérateurs, congélateurs et machines à laver. D'autres règlements spécifiques devraient être adoptés dans les semaines à venir.

Environnement

Protection civile

L'Italie demande l'aide financière de l'UE après le séisme

Le gouvernement italien a officiellement demandé, le 8 avril, l'aide financière de l'UE pour faire face aux conséquences du tremblement de terre qui a frappé les Abruzzes.

« L'Italie a dix semaines pour préciser le montant des dommages et les fonds pourront être mobilisés assez rapidement une fois que nous aurons reçu les informations », a précisé un porte-parole de la Commission, précisant que les services concernés- le

mécanisme de protection civile (commissaire Dimas) et les fonds structurels (Mme Hübner) – sont en alerte depuis les premiers moments et en contact permanent avec les autorités italiennes. Cette demande intervient alors que le premier ministre italien Silvio Berlusconi avait, jusqu'à présent, décliné les offres d'aides (intervention d'urgence, matériels et équipements) venues d'autres pays européens. Outre une aide financière au titre des Fonds structurels – via une reprogrammation du programme opérationnel

italien - l'Italie pourra faire appel au Fonds de solidarité, qui est doté de 1 milliard d'euros

par an, au prorata d'un certain pourcentage du montant estimé des dommages.

Climat

Le Conseil adopte formellement le paquet « énergie/climat »

Le Conseil de l'Union européenne a formellement adopté, le 6 avril, les six textes législatifs constituant le paquet « énergie/climat », bouclant ainsi le long processus législatif communautaire. Le paquet se compose de :

- une directive établissant un système européen d'échange de droit d'émission (ETS) révisé : l'ETS est étendu à de nouveaux secteurs industriels et à deux gaz en plus du CO₂ (le protoxyde d'azote et les hydrocarbures perfluorés). Objectif : réduire de 21 % d'ici 2020 les émissions de ces secteurs par rapport à 2005.

- une décision relative au partage de la charge : qui précise les efforts à accomplir par chaque Etat membre pour réduire les émissions des secteurs non couverts par l'ETS. Objectif : réduire ces émissions de 10 % d'ici 2020, par rapport à 2005.

- une directive relative aux énergies renouvelables : qui prévoit de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale.

- une directive sur la capture et le stockage du carbone : qui fixe le volume des quotas disponibles pour le financement des technologies de CSC.

- une directive sur la qualité des carburants : qui fixe un objectif de réduction de 10 % d'ici 2020 des émissions de GES produites pendant le cycle de production des carburants utilisés dans les transports.

- un règlement limitant les émissions de CO₂ des voitures particulières qui impose aux constructeurs automobiles de ramener progressivement les émissions de CO₂ des véhicules neufs à 130 gr/CO₂/km d'ici 2015, et définit un nouvel objectif à long terme de 95 gr/CO₂/km en 2020.

Institutions

Présidence du Conseil de l'UE

Un fonctionnaire prend la tête du nouveau gouvernement tchèque

Jan Fischer, 58 ans, directeur de l'Office statistique tchèque depuis 2003, va devenir le nouveau Premier ministre de République tchèque, après la démission le 24 mars du gouvernement de centre-droit de Mirek Topolánek, a mi-chemin de sa présidence du Conseil de l'Union européenne. Les principaux partis politiques tchèques se sont entendus dimanche 5 avril sur la formation d'un gouvernement intérimaire chargé de préparer des élections législatives anticipées qui devraient avoir lieu les 9 et 10 octobre, selon M. Topolánek.

M. Fischer n'a aucune étiquette de parti mais a été membre du parti communiste de 1980 à 1989. Comme prévu, c'est donc d'avantage un expert qu'un homme politique qui prend provisoirement les manettes.

Jiri Paroubek, chef de file de l'opposition sociale démocrate (CSSD), s'est félicité du choix de Jan Fischer. « Il s'agit d'une proposition consensuelle. M. Fischer est un

fonctionnaire très expérimenté », a-t-il déclaré. Selon lui, le gouvernement devrait comprendre des experts de politique étrangère et des diplomates de carrière. Le choix doit être avalisé par les partis de l'actuelle coalition (ODS, Chrétiens démocrates et Verts) et par le CSSD. Il sera ensuite soumis au Président Vaclav Klaus qui nommera le Premier ministre.

Par ailleurs, en Hongrie, Gordon Bajnai, ministre de l'Economie sans étiquette, a été investi formellement le 5 avril comme candidat au poste de Premier ministre, en remplacement du socialiste démissionnaire Ferenc Gyurcsány, lors d'un congrès extraordinaire du Parti socialiste (MSZP). Les députés socialistes devaient déposer le lendemain une « motion de censure constructive ». Elle permettra de changer de chef du gouvernement sans dissoudre l'assemblée et organiser des élections législatives anticipées.

Relations extérieures

UE/USA

Ex-détenus de Guantanamo

Comme l'ont souligné la Commission et la présidence tchèque de l'UE, les Américains sont prêts à garder certains des détenus « libérables » du camp de détention de Guantanamo.

C'est d'ailleurs l'une des conditions d'accueil d'ex-prisonniers en Europe mises en exergue au Conseil des ministres des affaires intérieures de l'UE, le 6 avril à Luxembourg. Et, de fait, les 17 Chinois Ouïghours musulmans que les États-Unis veulent libérer depuis longtemps, sans leur trouver de point de chute, pourraient atterrir dans la région de Washington DC.

La dynamique communauté des réfugiés Ouïghours établie sur place milite dans ce sens. En Chine, considérés comme terroristes, ils encourent torture, emprisonnement ou pire. Côté européen, il faut aussi attendre le réexamen complet des dossiers par les tribunaux américains (d'ici le 22 juillet), mais « au bout du compte, les demandes devraient porter sur une soixantaine d'anciens détenus et si l'UE accepte d'en prendre 10 à 15, ce sera bien », avait expliqué, à Luxembourg, un haut responsable européen impliqué dans le dossier.

Partenariat oriental

Prague accueillera le sommet sur le Partenariat oriental

Le sommet extraordinaire qui marquera le lancement du Partenariat oriental aura lieu le 7 mai à Prague, et non à Bruxelles comme initialement prévu, a annoncé la présidence tchèque. Celle-ci a également indiqué que la participation du président biélorusse Alexander Lukashenko.

Le sommet extraordinaire de Prague- qui doit lancer cette initiative destinée à resserrer les liens politiques et économiques de l'UE avec six des ses voisins de l'Est, réunira les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres et des six pays participants (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine).

Toutefois, les Etats membres de l'UE n'ont pas encore réussi à s'entendre sur l'opportunité de la présence au sommet de Prague de M. Lukashenko, accusé d'avoir gravement violé les droits de l'Homme dans son pays. Les Pays-Bas, fervent défenseur des droits de l'Homme au sein de l'UE, se sont largement exprimés quant à la présence de M. Lukashenko : les réformes tangibles ont été insuffisantes en Biélorussie au cours des derniers mois pour laisser le président biélorusse participer au sommet. Selon des sources diplomatiques, l'UE compte attendre jusqu'à la dernière minute des initiatives plus

positives de la part de Minsk avant de prendre sa décision finale.

Le lendemain de la déclaration de la présidence tchèque, M. Lukashenko a accepté la démission de son ministre de l'Intérieur Vladimir Naumov. Ce proche collaborateur très controversé de M. Lukashenko a été banni du territoire de l'UE en 1999, pour son implication dans la répression de 1999-2000 contre des groupes d'opposition et dans la disparition de quatre leaders importants de l'opposition. La suspension de l'interdiction de voyager décidée il y a peu par UE en ce qui concerne plus de trente hauts fonctionnaires biélorusses ne s'applique pas à M. Naumov. A la mi-mars, l'UE a prolongé de neuf mois la suspension de l'interdiction de visa pour M. Lukashenko et quelques autres fonctionnaires biélorusses, dans le but favoriser les liens avec ce pays.

Au Conseil, le 6 avril à Luxembourg, les ministres ont annoncé le lancement du dialogue sur les droits de l'Homme avec la Biélorussie, ainsi que l'organisation de rencontres au moins une fois par an - une décision considérée comme relevant de la nouvelle stratégie de l'UE, celle de la porte ouverte, à l'égard de la Biélorussie.

Télécommunications

Le « paquet télécoms » est toujours dans l'impasse

Pas d'accord, à ce stade, sur le paquet télécoms, cette vaste révision des règles télécoms de l'UE, même si la présidence tchèque de l'UE y croit encore avant de passer le relais aux Suédois en juillet.

Conseil et Parlement européen s'opposent – notamment – sur l'ex-amendement 138 des eurodéputés (devenu 46) stipulant que seule une décision judiciaire peut limiter les droits à l'information et à l'expression des internautes. L'amendement, voté à l'origine en première lecture par près de 90 % des eurodéputés, avait provoqué un tollé en France. Il mettait à mal le projet de loi « Internet et Création » du gouvernement français contre le téléchargement illégal (en passe d'être définitivement adopté) qui prévoit notamment la création d'une Haute autorité de protection des droits sur internet (Hadopi) qui appliquera la « riposte graduée » pouvant aller jusqu'à la suspension de l'abonnement des pirates du Web après deux mises en garde. S'opposent également à cet amendement, selon nos informations, le Royaume-Uni et d'autres pays comme la Suède, l'Italie, le Portugal et la Finlande.

Le PE est resté ferme. A l'occasion des derniers pourparlers, le Conseil a tenté de faire glisser l'amendement dans un considérant, dont la valeur juridique n'est pas aussi forte que celle d'un article, qui doit être transposé dans la loi nationale. Politiquement, un considérant serait aussi moins fort. « Le considérant expose la motivation, mais n'a pas de force obligatoire, alors que l'article énonce la règle de droit », explique une juriste à Bruxelles. Refus du PE, qui veut le conserver dans un article. Le blocage porte aussi sur le contenu de l'amendement.

En constante consultation avec les groupes politiques du PE, la socialiste française Catherine Trautmann a fait une ultime proposition, rejetée donc par le Coreper. Cela donnait : « Reconnaissant que l'Internet est essentiel pour l'exercice de la liberté d'expression et d'accès à l'éducation et à l'information, aucune restriction ne peut être imposée à ces droits fondamentaux sans une

décision antérieure prise par un tribunal indépendant et impartial établi par la loi et agissant dans le respect du processus tel que défini à l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sauf en cas de menace sur la sécurité publique (...) ». Le Conseil, lui, veut supprimer la référence au tribunal, et la remplacer par des « autorités légales compétentes ».

Compte tenu du ralentissement des activités de l'UE (vacances de Pâques), la présidence n'a pas prévu d'organiser d'autres Coreper sur le sujet avant le 21 avril au matin. Or, le soir même, la commission de l'industrie du PE votera le rapport Trautmann à Strasbourg.

« Pour nous, c'est trop tard », réagit l'entourage de l'eurodéputée, évoquant les contraintes de traduction et de vérification juridique d'un éventuel accord final. De manière générale, le PE votera le texte issu des négociations avec la Présidence et pour lequel il y a un accord. Pour les points en suspens, s'il n'y a pas d'accord d'ici là, les eurodéputés voteront les dernières versions qui auront été décidées en accord avec les groupes politiques, ajoute-t-on au PE.

Il y a en effet d'autres points d'achoppement, comme l'évocation de l'exploitation du « dividende numérique » par d'autres technologies, notamment mobiles, que la télévision. Autrement dit, ces fameuses radiofréquences appelées à être libérées par le passage de la télévision analogique à la TV numérique d'ici à 2012. L'Italie, soutenue par l'Espagne, le Portugal et la Roumanie, veut s'en débarrasser.

Il faut aussi compter avec quelques désaccords dans le cadre du rapport du Britannique conservateur Malcolm Harbour sur la protection de la vie privée et le service universel. C'est le cas sur la question des cookies (petits fichiers textes stockés sur le disque dur servant à conserver des informations sur le visiteur d'un site web). Le PE voudrait que l'utilisateur les autorise ou non, c'est l'« opt-in ». Alors que le Conseil veut maintenir l'« opt-out » : l'internaute peut les effacer.

Transports

Transport aérien

La liste noire des compagnies aériennes a été actualisée

Six compagnies aériennes du Kazakhstan (Air Company Kokshetau, ATMA Airlines, Berkut Air, East Wing, Sayat Air et Starline KZ), une compagnie aérienne certifiée en Thaïlande (One Two Go Airlines), un transporteur ukrainien supplémentaire (Motor Sich Airlines) et tous les transporteurs certifiés au Bénin ont rejoint la liste noire des compagnies aériennes interdites d'accès à l'Union européenne en raison de problèmes de sécurité. La nouvelle liste a été actualisée par la Commission européenne le 8 avril et remplace la précédente publiée en novembre 2008.

La Commission note que l'Angola (dont tous les transporteurs sont interdits d'accès à l'UE) a réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer la situation sur le plan de la sécurité. Elle a pris acte, notamment, du rapport établi par les autorités aériennes de l'Angola sur les

progrès accomplis dans la mise en œuvre de mesures correctives après la visite d'une équipe d'experts européens en février 2008 et la publication du rapport d'audit de l'OACI en matière de sécurité en octobre 2008.

Par ailleurs, le rapport de mission de l'équipe d'experts européens qui s'est rendue en Indonésie (dont tous les transporteurs sont également interdits d'accès à l'UE) en février 2009 révèle des progrès très sensibles.

« La Commission continuera de dialoguer activement avec l'ensemble des intervenants du secteur aérien afin de garantir que tous les appareils et tous les transporteurs aériens respectent les exigences internationales en matière de sécurité aérienne. Les passagers aériens ont le droit de se sentir et d'être en sécurité lorsque l'avion décolle », a déclaré le commissaire Antonio Tajani, (transports).

Agenda des institutions

21-24/04/2009 : Session plénière du
Parlement européen
23-24/04/2009 : Conseil Agriculture
27-28/04/2009 : Conseil Affaires
générales

Conférences

20-21/04/2009 : forum des régions et villes
créatives (Bruxelles)
21/04/2009 : forum sur les futures
technologies de l'UE (Prague)
27/04/2009 : Conférence sur les PME et les
droits de la propriété intellectuelle (Bruxelles)

Consultations

- **Des technologies de l'information et des communications pour une société sobre en carbone**
Date de clôture : 14/06/2009
- **Les PME européennes de l'édition à l'ère numérique**
Date de clôture : 02/06/2009
- **Consultation sur la possibilité d'un statut de fondation européenne**
Date de clôture : 15/05/2009
- **Consultation sur la mise en œuvre par l'Union Européenne d'un Label du patrimoine européen**
Date de clôture : 15/05/2009
- **Cinquième communication nationale de la Communauté européenne: implication des parties intéressées**
Date de clôture : 04/05/2009
- **Livre Vert - RTE-T: « Un Réexamen Des Politiques - Vers Une Meilleure Intégration Du Réseau Transeuropéen De Transport Au Service De La Politique Commune Des Transports »**
Date de clôture : 30/04/2009
- **Consultation sur le réexamen des quatrième et septième directives relatives au droit des sociétés**
Date de clôture : 30/04/2009

[En savoir plus sur les consultations](#)

Bureau Bourgogne - Franche-Comté Europe
Tél. (32)2 231 10 50
Rue d'Arlon, 55 – B-1040 Bruxelles
bourgogne.franche-comte@skynet.be